

ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER SUR LES PROBLEMATIQUES LIEES A L'EXPLOITATION FORESTIERE POUR SON INTEGRATION A L'ITIE

Lieu : Salle Ire-Mbehia de la Guest House Le Triangle, Ville de Kisangani

COMPTE RENDU

L'an 2025, le septième jour du mois de novembre, il s'est tenu, dans la salle Ire-Mbehia de la Guest House Le Triangle (GHT), dans la ville de Kisangani, un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes (administrations publiques, entreprises forestières, exploitants artisanaux et organisations de la société civile actives) dans le secteur forestier sur les problématiques liées à l'exploitation forestière pour son intégration à l'ITIE.

1. De la Délégation ITIE-RDC

Monsieur Alidor MUTEBA KASONGO

Délégué des OSC et Membre du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

Madame Martine KANKOLONGO DYANGA

Chef de Division à la Direction de Gestion Forestière (DGF)

Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD)

Monsieur Madet MANGANDA SHIGNELE

Expert Technique à la Fédération des industriels de Bois (FiB)

Monsieur Péguy BENGHA MAKIADI

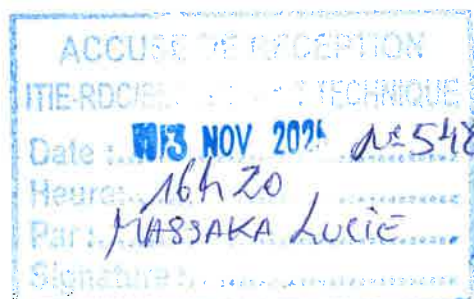
Chef de Bureau à la Direction des Etudes Macroéconomiques (DEME)

Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPCAD)

Expert en modélisation des Industries Extractives/FARI

Monsieur John WALAKA PALUKU

Point Focal ITIE/Kisangani



2. Des participants de l'atelier

L'atelier a connu la participation de plus de 100 % des délégués prévus, dont la liste des présences en annexe, des services ou structures de la province de la Tshopo ci-après :

- Le Gouvernement provincial : 5 participations sur 2 prévues, soit 250 % de participation ;
- L'assemblée provinciale : 2 participations sur 2 prévues, soit 100 % de participation ;
- Le Ministère provincial : 1 participation sur 1 prévue, soit 100 % de participation ;
- Les régies financières (DGI, DGD, DGRAD et DGRPT) : 5 participations sur 5 prévues, soit 100 % de participation ;

- L'administration publique de la province : 8 participations sur 6 prévues, soit 133 % de participation ;
- Les exploitants industriels : 7 participations sur 7 prévues, soit 100 % de participation ;
- Les exploitants artisanaux/ILEXA BOIS : 5 participations sur 5 prévues, soit 100 % de participation ;
- Les exploitants artisanaux/ACEFA : 5 participations sur 5 prévues, soit 100 % de participation ; et
- La société civile : 15 participations sur 14 prévues, soit 107 % de participation.

3. De l'ordre du jour

Un seul point à l'ordre du jour : sensibilisation et renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes dans le secteur forestier sur les problématiques liées à l'exploitation forestière pour son intégration à l'ITIE.

4. Du déroulement de l'atelier

Du déroulement de l'atelier, il ressort ce qui suit :

4.1. De la Répartition des tâches des membres de la délégation ITIE-RDC

Modération : M. Madet MANGANDA SHIGNELE ;

Mot de cadrage de la mission : Mme Martine KANKOLONGO DYANGA ;

Présentation : M. Alidor MUTEBA KASONGO ;

Rapportage : M. Péguy BENGGA MAKIADI ;

Organisation : M. John WALAKA PALUKU.

4.2. De la Mise en place des participants

Prévue initialement de 8h30 à 9h00, cette tâche a été décalée d'une heure à cause de la pluie intervenue le matin du jour de l'atelier. Cela implique un retard de plus d'une heure dans la réalisation des autres tâches suivantes de l'atelier.

4.3. Du Mot de Cadrage de la mission

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Madame Martine KANKOLONGO DYANGA, Experte de l'ITIE-RDC, a prononcé le mot de cadrage de la mission tout en commençant par souligner l'engagement, depuis 2009, du Gouvernement de la RDC dans le processus REDD, attesté par la validation en Conseil des Ministres, au mois de novembre 2012, de la Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC assortie de son Plan d'investissement REDD+, qui est en ligne avec le développement durable et a pour vocation, celle de stabiliser le couvert forestier de la RDC à 63,5% du territoire national à l'horizon 2030.

Elle a ensuite donné le contexte et la justification de l'élargissement de l'élargissement de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-RDC) au secteur forestier outre que les secteurs minier et des hydrocarbures. A ce sujet, elle a précisé que

le Plan de Travail Triennal actualisé 2024 – 2026 prévoit, dans son activité 18, la production, la publication et la dissémination du Rapport ITIE-RDC 2022–2023 relatif au secteur forestier. Ce processus de production, de publication et de dissémination bénéficie du soutien financier du partenariat CAFI–FONAREDD et ce, dans le cadre du Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons de la LoI 2 (Lettre d'intention n°2) signée entre la RDC et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), en vue de la mise en œuvre de la gouvernance forestière et climatique.

Elle a souligné que, cependant, l'intégration du secteur forestier, en tant que nouveau champ de divulgation, requiert en amont des activités intensives de sensibilisation, de renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes (administrations publiques, exploitants forestières et organisations de la société civile) actives dans le secteur forestier.

L'Experte de l'ITIE a relevé que c'est dans ce cadre que le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC a désigné une délégation pour venir animer l'atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes (administrations publiques, entreprises forestières, exploitants artisanaux et organisations de la société civile actives) dans le secteur forestier sur les problématiques liées à l'exploitation forestière pour son intégration à l'ITIE, à Kisangani, dans la Province de la Tshopo.

Elle a, par la suite, donné les objectifs de la mission qui n'est rien d'autres que, d'une manière globale, l'intégration du secteur forestier à l'ITIE et spécifiquement, la mission vise à sensibiliser les parties prenantes (administrations publiques, entreprises forestières, exploitants artisanaux et organisations de la société civile actives) du secteur forestier sur les principes et exigences de l'ITIE et de renforcer les capacités des acteurs du secteur forestier pour leur participation pleine, active et efficace à la mise en œuvre de l'ITIE.

Enfin, avant de souhaiter la bienvenue à tous les participants, elle a précisé, à l'attention de la séance, les différentes parties prenantes invitées à cet atelier. Il s'agit des différentes entités de l'Etat, des exploitants forestiers, les délégués de la société civile œuvrant dans la thématique « ressources naturelles » du secteur forestier ainsi que les acteurs clés tels que l'assemblée provinciale et le gouvernorat.

4.4. Du Mot d'ouverture

Dans son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur Gislin MUNGENYA BARAKA, Ministre Provincial de la Fonction Publique, Transport, Travail et Prévoyance Sociale, Représentant du Gouverneur de Province a.i en mission, a eu un réel honneur et un grand plaisir de prendre la parole en cette circonstance solennelle, à l'ouverture de cet atelier consacré à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs du secteur forestier pour son intégration au processus ITIE en RDC. Il a ensuite rendu les hommages les plus déférents à SEM Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la RDC et Chef de l'Etat, qui n'aménage aucun effort pour la restauration de la paix dans notre pays, sans laquelle cette cérémonie n'aurait pas lieu.

Par la suite, il a souhaité à tous les participants la bienvenue à Kisangani, chef-lieu de la belle Province de la Tshopo, et leur a exprimé toute sa gratitude pour leur engagement à œuvrer en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles ; et a encouragé la séance à participer activement à ces échanges, à

poser des questions, à partager leurs expériences et leurs attentes, « car la réussite de cette intégration du secteur forestier dans le processus ITIE dépend de la contribution de chacun », a-t-il souligné.

Le Représentant du Gouverneur de Province a.i en mission a salué l'élargissement de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-RDC) au secteur forestier outre que les mines et les hydrocarbures, qu'il considère comme l'un des piliers essentiels de notre économie et de notre patrimoine naturel. « Cet élargissement marque une étape majeure dans la mise en œuvre de la gouvernance environnementale en RDC, en garantissant que les revenus, les contrats, les pratiques et les impacts liés à l'exploitation forestière soient connus, compris et débattus publiquement » a-t-il souligné.

Il a renchéri en outre que la Province de la Tshopo, riche de ses forêts, de sa biodiversité et de ses ressources naturelles, occupe une place centrale dans cette démarche, du fait qu'elle abrite d'importantes activités forestières, cependant elle est confrontée par de nombreux défis, tels que l'exploitation artisanale peu contrôlée, non-respect de certaines obligations légales, manque d'informations sur les contributions sociales et environnementales des opérateurs.

Avant de clore ses propos, le Représentant du Gouverneur a souligné l'importance de cet atelier en termes notamment de renforcer les capacités de nos acteurs publics, privés et communautaires ; de promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources forestières ; de favoriser un dialogue constructif entre les parties prenantes, indispensable pour une gouvernance participative et durable ; et de préparer le terrain pour la production d'un rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier, intégrant des informations contextuelles (cadre légal et réglementaire) ainsi que des données financières (impôts, taxes redevance, droits, etc.) exhaustives et fiables.

En sommes, après avoir salué l'engagement du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, ainsi que l'appui constant du CAFI, via le PNUD et le FONAREDD, dont le soutien financier et technique rend possible la tenue de cet atelier et la mise en œuvre de cette initiative à travers le pays ; le Représentant du Gouverneur a.i de la Tshopo a promis de jouer pleinement son rôle dans ce processus et a exprimé l'engagement du Gouvernement provincial à accompagner toutes les initiatives visant à promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et la durabilité dans la gestion des forêts et des ressources naturelles dans la province de la Tshopo. « C'est à ce prix que nous pourrions transformer la richesse de nos forêts en un véritable levier de développement pour nos populations, tout en préservant notre capital naturel pour les générations futures », a-t-il prononcé.

Ainsi, il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs du secteur forestier pour son intégration au processus ITIE-RDC.

4.5. De la Présentation sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs du secteur forestier sur la norme ITIE

Monsieur Alidor MUTEBA KASONGO, membre de la délégation de l'ITIE-RDC, a fait la présentation préparée par le Secrétariat Technique ITIE-RDC, dont son articulation se focalise au tour de sept (7) points :

i. Contenu de la Norme ITIE

De prime à bord, l'Expert ITIE-RDC a donné les contextes de l'adhésion de la RDC dans l'ITIE et de l'intégration de la forêt dans le périmètre de déclarations ITIE, avant d'aborder les aspects sur le contenu de la Norme ITIE.

L'Expert a, par la suite, présenté la Norme comme étant, par définition, une référence, une mesure standard, un modèle idéal. Une description de ce qui devrait être, selon un point de vue déterminé.

Ensuite, il a, à l'attention des participants, décrit ITIE comme étant l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et a donné son objectif de l'ITIE qui est de promouvoir la transparence et la redevabilité en vue de la bonne gouvernance dans l'exploitation des ressources naturelles.

Enfin, il a clôturé ce point par la présentation sommaire du contenu de la Norme ITIE. Elle est composée :

- des sept (7) exigences de l'ITIE, qui sont regroupées en 3 composantes de la manière suivante :
 - Engagement des parties prenantes (PP) : Exigences 1.1 à 1.4 ;
 - Transparence : Exigences 2 à 6 ;
 - Débat public et impact de l'ITIE : Exigences 1.5 et 7.
- du mécanisme d'évaluation régulière de la mise en œuvre par l'ITIE Internationale : Validation ;
- du code de conduite de l'Association ITIE.

ii. Chaîne de valeur de l'ITIE

La chaîne de valeur de l'ITIE résume la logique des exigences de la Norme. Elle part de l'existence des ressources naturelles pour chuter sur l'intérêt public en passant par les contrats/licences, la production ou l'exploitation, la collecte des revenus, la répartition des revenus et les dépenses économiques, sociales et environnementales.

iii. Principales innovations de la Norme 2023

Elles sont au nombre de quatre (4) selon l'orateur, sans compter la divulgation systématique, qui prévoit de divulguer à la source et de manière continue les informations requises par la norme et voulues par les parties prenantes, afin de promouvoir la transparence, renforcer la redevabilité et favoriser l'utilisation efficace des données dans le secteur extractif.

Les quatre principales innovations de la Norme 2023 sont les suivantes :

- 1) La lutte contre la corruption : Renforcer les opportunités pour les pays et les entreprises d'utiliser la plate-forme ITIE afin d'identifier et de faire face aux risques de corruption dans le secteur des ressources naturelles.

- 2) La transition énergétique : Soutenir les divulgations et le débat public sur les impacts de la transition énergétique en faisant la lumière sur les politiques applicables, ainsi que les recettes que les pays peuvent espérer tirer de leurs richesses pétrolières, gazières, forestières et minières, selon différentes hypothèses de marché.
- 3) Le genre, les questions socio-environnementales : Afin d'aider à garantir une gestion des ressources naturelles dans l'intérêt de tous les citoyens, des dispositions renforcées sont prévues pour promouvoir une plus grande diversité dans les processus de prise de décisions et des divulgations tenant compte des questions de genre, sociales et environnementales.
- 4) Le recouvrement des recettes : Des dispositions nouvelles et améliorées exigent des divulgations plus complètes et détaillées, ce qui peut aider les pays à renforcer leur assiette fiscale et accroître les recettes publiques.

iv. Cycle de validation et Résultat

La validation intervient chaque trois ans. La dernière validation de la RDC est intervenue le 13 octobre 2022, avec un score global obtenu à un niveau élevé de 85,5 % des points, dont les composantes se présentent comme suit :

- résultats et impact (95,5 %), soutenu essentiellement par le score de 100,0 % du débat public ;
- engagement des parties prenantes (82,5 %), dénotant la pesanteur essentiellement de l'exigence 1.4 relative à la gouvernance du Groupe multipartite (60,0 %) ; et
- transparence (78,0 %), tirée principalement par les scores maximums du cadre juridique et de l'actualité des données sur les recettes, contrebalancée notamment par les scores de la propriété effective (30,0 %), des dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat (60,0 %), du niveau de désagrégation (60,0 %), de la répartition des revenus (60,0 %) et des dépenses sociales et environnementales (60,0 %).

v. Contexte de l'intégration de la forêt

Le contexte de l'intégration de la forêt dans le périmètre de déclarations ITIE est caractérisé par :

- la tentative d'intégration à travers le cadrage de 2015 pour les Exercices 2013 et 2014 ;
- le report d'élaboration du rapport suite à la contrainte financière, les demandes répétées de réintégration de la forêt par les parties prenantes ;
- la décision du Comité Exécutif intégrant à nouveau la forêt dans le périmètre ITIE suite à l'adoption en mars 2021 du PTT 2021-2023, qui détermine clairement l'objectif spécifique et les activités d'intégration ;
- la recherche et l'obtention de financement des activités du cadrage et de production du rapport ITIE sur la forêt pour les exercices 2020 et 2021 ;
- le processus de recrutement des consultants.

vi. Sources, Types, Caractère et des informations à divulguer par l'ITIE

Dans ce présent point, l'Expert a présenté d'abord les différentes sources d'informations avant de décrire les types d'informations à déclarer et de chuter sur leur caractère.

Concernant les différentes sources d'informations, il a présenté des :

- Sources publiques :
 - o Les régies financières (DGI, DGRAD, DGDA), les Services spécialisés (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - MEDD, Agence Congolaise de l'Environnement - ACE, Fonds Forestier National - FFN, Direction de Gestion Forestière - DGF) au niveau central ;
 - o Les Directions des Régies Provinciales (DRP) et les Divisions Provinciales de l'environnement au niveau provincial ;
- Sources privées : Entreprises forestières

S'agissant des types d'informations, l'Expert a décrit ce qui suit :

- Les recettes : impôts, droits, taxes, redevances, etc., perçus par l'Etat (national, provincial et local) des opérateurs du secteur ;
- Le contexte dans lequel ces recettes ont été réalisées (contrats et droits forestiers) ;
- Les statistiques de production et exportation ;
- L'effectif employé ;
- La propriété effective des exploitants industriels forestiers ;
- Les dépenses sociales et environnementales et toute autre information pertinente sur l'exploitation forestière.

Enfin, quant au caractère de ces informations, elles doivent-être exhaustives, fiables, détaillées et à jour, a-t-il souligné.

vii. Difficultés majeures rencontrées dans l'élaboration des Rapports forestiers

Compte tenu du temps, l'orateur a survolé les difficultés majeures rencontrées lors de l'élaboration des Rapports forestiers, qui ne sont d'autres que les réponses tardives et le problème de la localisation des exploitants due à une identification et un suivi inadéquat par l'administration.

4.6. De la Séance des échanges avec les participants

La séance des échanges après la présentation, a été globalement caractérisée par les questions et observations relatives à la transparence, la redevabilité et la gouvernance. Cela peut être résumé par les interventions suivantes des parties prenantes (PP) :

- **Un exploitant artisanal** : il a fait un constat amer sur l'engagement du Gouvernement dans l'ITIE sans tenir compte de certains préalables et maux qui

rongent le secteur extractif d'une manière général, notamment la multiplicité d'octroi des carrés miniers au profit essentiellement des autorités politiques et militaires, ainsi que le problème d'identification des artisanaux illicites ;

- **Un enseignant de l'ISEA/Bengamisa (ACEFA)** : il a soulevé le problème de la contrepartie dans la déclaration des informations par les parties prenantes et il voulait savoir, par la suite, comment l'ITIE-RDC va procéder pour recouvrer ces déclarations des PP ;
- **Un autre enseignant de l'ISEA/Bengamisa (ACEFA)** : préoccupé par les retombées de la mise en œuvre du Tour Afflux de l'ISEA/Yangambi relatives aux crédits carbone, le professeur, après avoir fait remarquer que la présentation était non adaptée au secteur forestier, a soulevé le problème de renforcement des capacités des PP sur les fiches de déclarations à remplir, le problème de traçabilité des ressources publiques moins transparente que celle des sociétés forestières et le problème des exploitants artisanaux sous couverts par les officiels ;
- **Un délégué de l'Assemblée provinciale** : il estime que l'atelier d'une journée n'est pas suffisant pour renforcer les capacités des acteurs du secteur forestier sur la Norme ITIE ;
- **Un délégué d'une ONG** : soucieux de savoir les prochaines étapes du processus ITIE, il a posé la question de savoir si la démarche ITIE n'est pas contradictoire avec les politiques du Gouvernement tant national que provincial ;
- **Un délégué de la Société BOOMING GREEN** : il voulait savoir si le processus ITIE va reposer sur le Code forestier 2002, qu'il qualifie d'inadapté aux réalités actuelles du secteur, ou sur le nouvel Code révisé qui sera plus ou moins adapté aux enjeux du secteur.

Globalement, les parties prenantes présentes ont été édifiées par la délégation ITIE-RDC, sur la démarcation entre les questions liées à la transparence et à la gouvernance, essentiellement en ce qui concerne la corruption. En effet, la délégation a fait savoir que la transparence est un état dans lequel toutes les informations sont disponibles et accessibles à tous sans restriction aucune tandis que la gouvernance est la gestion des ressources selon les règles, lois et autres textes qui régissent la société quel que soit le domaine, les espaces, délimitations et les hommes.

Spécifiquement, toutes les préoccupations ont été prises en charge par la délégation. Concernant essentiellement de la question du délégué de l'Assemblée provinciale, il a été signifié à l'assistance que le renforcement des capacités des PP part de la présentation dans l'atelier à l'exploitation continue de la documentation (en dur et en électronique) mise à leur disposition.

En outre, suite à la préoccupation selon laquelle l'ITIE devrait également lutter contre la corruption et les actes obstruant la transparence et la bonne gouvernance, la délégation ITIE-RDC a signifié aux PP que l'ITIE n'est pas doté d'un pouvoir coercitif, elle rend disponible les données à travers ses divulgations, les informations qui doivent être utilisées

par les services de l'Etat ayant la prévention, le contrôle et la répression dans leurs attributions.

Enfin, après avoir réexpliqué clairement l'objectif de l'ITIE sur la promotion de la transparence et la redevabilité, en vue de favoriser la bonne gouvernance dans l'exploitation des ressources naturelles, la délégation a présenté les prochaines étapes du processus et a encouragé la participation efficace de toutes les parties prenantes à ces exigences de la Norme ITIE.

Commencé à 11h45 à cause de la pluie, l'atelier a pris fin à 16h40.

Fait à Kinshasa, le

Délégation ITIE-RDC

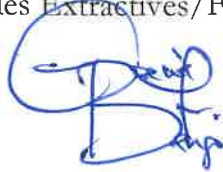
Rapporteur de l'atelier

Péguy BENGAKIADI

Chef de Bureau à la Direction des Etudes Macroéconomiques (DEME)

Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (MPCAD)

Expert en modélisation des Industries Extractives/FARI



Annexe :

- Photo de famille ;

